

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 29 juillet 2016 – n°34

■ LE POINT SUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUIN

Au mois de juin, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, a augmenté de 5 400 par rapport au mois de mai, soit +0,2 %. La tendance reste orientée à la baisse : sur les six premiers mois de l'année, le nombre d'inscrits a diminué de 54 800 et cette baisse a concerné toutes les classes d'âge. Cela fait deux trimestres consécutifs que le chômage baisse, ce qui ne s'était plus observé depuis début 2008.

De même, si le nombre de jeunes demandeurs d'emploi sans activité a progressé en juin (+4 000 inscrits, soit +0,8 %), le bilan demeure positif depuis le début de l'année avec une baisse de près de 11 000 et de plus de 30 000 jeunes sur un an.

Les actions ciblées sur les plus fragiles se traduisent même par une diminution de 40 500 du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée depuis le début de l'année.

Les dispositifs mis en œuvre, comme le Pacte de responsabilité et de solidarité et l'aide Embauche PME qui a dépassé les 500 000 demandes en moins de six mois, vont poursuivre leurs effets d'accélération et d'amplification de la création d'emploi. En outre, le déploiement du plan 500 000 formations supplémentaires permettra aux demandeurs d'emploi de saisir ces opportunités nouvelles à l'issue de leur formation.

La lutte contre le chômage va être renforcée par la généralisation de la Garantie jeunes prévue par la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Les jeunes les plus en difficulté bénéficieront ainsi de cet accompagnement intensif dont une première évaluation a montré les effets très positifs sur l'accès à l'emploi durable dans le secteur marchand.

■ AGRICULTURE – PLAN D'AIDE AU SECTEUR CÉRÉALIER

Un plan d'aide au secteur céréalier a été présenté par Stéphane Le Foll ce mercredi en Conseil des ministres. En effet, ce secteur connaît actuellement de grandes difficultés, avec des prix et des rendements en baisse.

Dans ce contexte, la priorité est de permettre aux producteurs concernés de disposer de la trésorerie nécessaire à la relance d'un nouveau cycle de production. Plusieurs dispositions sont ainsi mises en œuvre : garantie de prêts par Bpifrance, année blanche bancaire, dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sinistrées, report de cotisations

MSA pour les producteurs en difficulté, assouplissement des conditions d'accès aux remboursements mensuels des crédits de TVA,...

Pour rappel, le gouvernement et la majorité ont fait de la compétitivité du secteur agricole français, notamment du secteur céréalier, une priorité : les cotisations ont baissé de plus de 160 millions d'euros entre 2014 et 2016 dans le secteur. Un bilan quantitatif et qualitatif de la récolte sera établi au mois de septembre 2016. Sur ces bases, un plan de soutien au secteur céréalier sera présenté début octobre.

■ ATTAQUE TERRORISTE À SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

Je m'associe à toutes les voix qui condamnent cette nouvelle attaque terroriste et notamment à celle du Président de la République dont je reproduis l'allocution ci-dessous :

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU 26 JUILLET 2016

« L'acte abominable de Saint-Etienne-du-Rouvray est une nouvelle épreuve pour la Nation alors que nous portons encore le deuil des 84 victimes de l'attentat de Nice et que Paris, l'année dernière, avait été si durement frappée.

Les catholiques de France et du monde sont meurtris, mais ce sont tous les Français, quelles que soient leurs convictions et leur confession, qui se sentent atteints au fond d'eux-mêmes.

Attaquer une église, tuer un prêtre, c'est profaner la République qui garantit la liberté de conscience. C'est semer l'effroi car ce que veulent les terroristes, c'est nous diviser, nous séparer, nous opposer, nous déchirer.

Face à cette menace qui n'a jamais été aussi grande en France comme en Europe, le gouvernement fait preuve d'une détermination absolue dans la lutte contre le terrorisme :

- Il mobilise tous les moyens humains et matériels, avec une présence à un niveau jamais atteint sous la V^e République de nos policiers, de nos gendarmes et de nos militaires sur l'ensemble de notre territoire.

- Le gouvernement applique et appliquera avec la plus extrême fermeté les lois que nous avons fait voter et qui donnent à la justice, aux préfets, aux forces de l'ordre et aux services de renseignement la capacité d'agir, amplifiée par la prolongation et le renforcement de l'état d'urgence.

Mais restreindre nos libertés, déroger à nos règles constitutionnelles n'apporterait pas d'efficacité dans la lutte contre le terrorisme et affaiblirait à coup sûr la cohésion si précieuse de notre Nation. Notre pays doit éviter les surenchères, les polémiques, les amalgames, les suspicions.

Ce qui est visé, c'est notre démocratie. Elle est la cible, elle sera notre bouclier. C'est notre unité qui fait notre force. Faisons bloc, c'est ainsi que nous gagnerons la guerre contre la haine et contre le fanatisme car je vous l'assure, cette guerre, nous la gagnerons ».

François HOLLANDE

RÉPONSE REÇUE À MA QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT AU SUJET DES AGRICULTEURS PARTANT À LA RETRAITE.

MA QUESTION :

M. Pierre Ribeaud interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la question du paiement des cotisations sociales par les exploitants agricoles partant à la retraite ou cessant leur activité en cours d'année.

En effet selon les règles actuellement appliquées par la mutualité sociale agricole, lorsqu'il met fin à son activité en cours d'année, l'exploitant agricole est tenu au paiement des cotisations sociales pour l'année prise dans sa totalité.

Cette pratique apparaît d'une part injuste et d'autre part en décalage avec la jurisprudence constante de la Cour de cassation. Ainsi dans une décision de la deuxième chambre civile du 11 octobre 2006 le juge rappelle que le texte (l'article 2 du décret n° 84-936 du 22 octobre 1984) « n'implique pas que les cotisations soient exigibles pour l'année entière lorsque, au cours de celle-ci, il a été mis fin à l'activité sur les revenus de laquelle étaient assises ces cotisations ».

Dans un contexte particulièrement contraint et difficile pour l'agriculture en France, ne devrait-on pas s'efforcer d'aider les agriculteurs à partir à la retraite lorsqu'ils le désirent dans des conditions financières satisfaisantes leur permettant d'assurer une existence digne ?

Il aimerait ainsi connaître sa position sur cette question.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT :

Le principe de l'annualité des cotisations prévu à l'article L. 731-10-1 du code rural et de la pêche maritime conduit à appeler des cotisations auprès des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole affiliés au 1^{er} janvier de l'année.

Il présente l'avantage d'exonérer de cotisations les exploitants en début d'activité. Ainsi, les exploitants installés postérieurement au 1^{er} janvier ne sont pas redevables de cotisations pour l'année en cours, tout en bénéficiant du versement des prestations.

Cette règle est inspirée par le souci de favoriser l'installation des jeunes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole qui sont ainsi dispensés du paiement des cotisations au moment où ils ont à faire face à des investissements importants.

À l'inverse, il résulte de ce principe d'annualité que les exploitants sont redevables de la totalité des cotisations (à l'exception de celles dues au titre de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles) lors de l'année de cessation d'activité.

Seules les personnes changeant d'activité professionnelle, et donc de régime d'affiliation, bénéficient d'un remboursement partiel des cotisations d'assurance maladie au prorata temporis des mois restant à courir entre la cessation de l'activité agricole et la fin de l'année civile.

À la suite de plusieurs décisions de la Cour de cassation, dont celle de la deuxième chambre civile du 11 octobre 2006, une clarification de la législation applicable s'est avérée nécessaire.

Aussi, après échanges avec la profession agricole et compte tenu des effets négatifs qu'une remise en cause de ce principe induirait sur le calcul des droits à retraite, ce principe a été conforté par voie législative.

Toutefois, ce principe paraissant particulièrement rigoureux pour les héritiers redevables des cotisations appelées au nom de la personne décédée, une dérogation a été prévue en cas de décès du chef d'exploitation. Dans ce cas, les cotisations sont calculées au prorata de la période d'activité. Néanmoins, le conjoint survivant peut opter, afin de préserver les avantages prévus actuellement en matière de retraite, pour le calcul des cotisations d'assurance vieillesse sur la base du principe d'annualité.

Compte tenu des effets qu'une remise en cause de ce principe induirait sur le calcul des cotisations en début d'activité et sur le calcul des droits à retraite en fin d'activité, le Gouvernement n'envisage, pour l'heure, aucune évolution sur le sujet.

■ DÉCÈS DE JEAN-PIERRE PORTAZ, ANCIEN MAIRE DE SAINT-PANCRASSE



J'ai appris avec tristesse le décès de Jean-Pierre Portaz, ancien maire de Saint-Pancrasse, commune du plateau des Petites-Roches.

Né en Savoie, Pancrassien d'adoption, amoureux de la montagne, Jean-Pierre Portaz s'est investi durant plus de trente ans dans la vie associative d'abord, et au service de l'intérêt général ensuite, en tant que conseiller municipal, adjoint au maire et enfin maire de sa commune.

Suite à sa démission pour raisons de santé en début d'année, j'ai tenu à lui adresser mes sincères remerciements pour son engagement sans relâche au service des habitants de Saint-Pancrasse et plus largement du Plateau des Petites Roches.

Je présente mes condoléances à sa famille et à ses amis et les assure de toute ma sympathie dans ces circonstances personnelles très douloureuses.

■ COULÉE DE BOUE À LA CHAPELLE DU BARD



Un violent orage a fait sortir de son lit un torrent de montagne samedi soir dans le massif de Belledonne. Plusieurs routes ont été coupées et le centre du village de la Chapelle-du-Bard ainsi que des habitations ont subi d'importants dégâts. Fort heureusement la coulée de boue n'a pas fait de victimes.

J'ai assuré le maire Michel Bellin-Croyat de mon soutien, et l'ai invité à faire appel à moi autant que de besoin.

Dès dimanche, le Directeur de Cabinet du Préfet et le Conseiller Départemental Christophe Engrand sont venus sur place et ont affirmé le soutien respectivement de l'État et du Département. Le maire peut également compter sur le soutien de la Communauté de Communes du Grésivaudan où la solidarité joue toujours dans ces circonstances. On ne peut que se féliciter de la solidarité de nos institutions.

Les travaux de déblaiements dureront 3 semaines et seront suivis de travaux de prévention des crues.

En relation avec la Préfecture, la commune va déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ouvrant droit à indemnisation.

■ FESTIVAL RENCONTRES BREL – SAMEDI 23 JUILLET À SAINT PIERRE DE CHARTREUSE



La 29^e édition des Rencontres Brel s'est achevée samedi soir dans une ambiance festive sur des notes latines et africaines avec les concerts de Manu Dibango et Yuri Buenaventura auxquels j'ai eu la chance d'assister à l'invitation de Jean-Pierre Godefroy, président de l'association organisatrice « L'Éphémère ».

J'ai apporté un soutien fort à cette manifestation importante pour le territoire chartrousin par le biais de ma réserve parlementaire et également en sollicitant le fonds de soutien du Ministère de la Culture mis en place pour faire face aux dépenses de sécurisation des festival.



Avec cette édition 2016, largement dédiée aux musiques du monde, c'est une page importante qui se tourne. En effet, à l'occasion de sa 30^e édition, l'an prochain, le festival ne portera plus le nom des Rencontres Brel mais s'appellera désormais "Le Grand Son", un nom choisi aussi en référence au Grand Som, le massif qui surplombe

Saint-Pierre-de-Chartreuse.

■ FERMETURE DE LA PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Les bureaux de la permanence parlementaire seront fermés pour les congés d'été du lundi 1^{er} août au lundi 15 août inclus.

En cas d'urgence, le secrétariat du Député Pierre Ribeaud est joignable jusqu'au vendredi 5 août par téléphone au 01 40 63 68 93 ou par mail à l'adresse pribeaud@assemblee-nationale.fr

Rendez-vous la dernière semaine d'août pour la lettre d'actualité de la rentrée.

Bel été à tous !

PIERRE RIBEAUD
Permanence
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr